

**1B/ CHECK-LIST DES MESURES SANITAIRES
face à la pandémie de covid-19**

À partir de cette fiche et des manques constatés, vous pourrez compléter utilement les Registres Santé et Sécurité au Travail (*sans oublier d'en conserver une copie*). Vous pouvez également adresser une copie de cette fiche au syndicat à l'adresse : contact@sudeducation93.org.

⚠ ⚠ ⚠ ATTENTION ! Pour étayer un Droit de Retrait, il est important de relever **le plus grand nombre de manquements possible !** Il est nécessaire de construire un rapport de force collectif (plusieurs agent·es faisant valoir leur Droit de Retrait) et de **garder trace des manquements relevés** (réponse absente ou insuffisante aux questions sur les garanties sanitaires ; DUERP pas mis à jour ; absence d'information des personnels ; manquements matériels ou organisationnels au protocole sanitaire ; courriers et motions...).
→ Gardez copie de tous les courriers et documents et prenez des photos !

Nom de l'établissement scolaire : _____

Ville : _____

> Cochez la case correspondant à vos observations sur le terrain :

❶ Matériel de protection individuelle

	oui	insuffisant (<i>expliquez</i>)	non
Masques FFP2 fournis par l'EN (2 par jour) ¹			
Masques chirurgicaux fournis par l'EN (2 par jour)			
Masques lavables fournis par l'EN (jeu de 2)			
Visières / lunettes fournies par l'EN			
Gants en latex fournis par l'EN			
Gel hydroalcoolique dans chaque salle			
Distributeur de savon dans les sanitaires			
Distributeur d'essuie-main jetable dans les sanitaires			

❷ Prévention envers les personnels

	oui	insuffisant (<i>expliquez</i>)	non
Mise à jour du DUER de l'établissement			
Fiche individuelle de prévention			
Suivi médical par la médecine de prévention			
Tests virologiques			

❸ Désinfection des locaux de l'établissement

	oui	insuffisant (<i>expliquez</i>)	non
Communication du protocole de désinfection			
Agent·e-s des CT en nombre suffisant			
Désinfection des locaux plusieurs fois par jour			
Désinfection des points de contact (poignées...)			
Utilisation de produits désinfectants virucides			
Traitement spécifique des déchets infectieux			

¹Les masque FFP sont les seuls équipements de protection (EPI) réellement reconnus par le code du travail. La plupart des masques lavables distribués sont clairement étiquetés comme n'étant pas des masques protection sanitaire contre les agents infectieux et viraux mais ne sont que des masques d'hygiène. Toutefois, il nous paraît important de préciser que dans le contexte, la seule absence de masques FFP ne sera pas suffisante pour qu'un droit de retrait soit reconnu.

④ Respect des gestes barrières

	oui	insuffisant (<i>expliquez</i>)	non
Formation aux gestes barrières : <ul style="list-style-type: none"> - assurée par un médecin scolaire - assurée par un-e infirmier-e - à distance (M@GISTERE) - à distance (visioconférence) - renvoi vers le site ameli.fr 			
Respect des distances dans la salle de classe			
Respect des distances dans les espaces de circulation (couloirs, escaliers, cour)			
Protocole de circulation des usager-e-s			
Marquages au sol dans les bâtiments et dans les salles (sens de circulation)			
Marquages au sol dans la cour de récréation (distanciations physiques)			
Affichages dans les locaux (consignes, flèches...)			

⑤ Accueil des élèves

	oui	insuffisant (<i>expliquez</i>)	non
Fourniture de masques à usage unique			
Formation aux gestes barrières <ul style="list-style-type: none"> - assurée par le médecin scolaire - assurée par l'infirmier-e - assurée par un-e enseignant-e - assurée par un autre personnel scolaire 			
Fourniture de gel hydroalcoolique			
Distributeur de savon dans les sanitaires			
Distributeur d'essuie-main jetable dans les sanitaires			
Thermomètre électronique			
Présence d'un-e infirmière à temps plein			
Présence d'un médecin scolaire à temps plein			

Comment est organisé l'accueil des élèves ? (rotations de groupes, organisation des récréations, organisation de l'utilisation des sanitaires, etc.)

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES (information des personnels...)
